

Salaberry-de-Valleyfield, le 11 février 2021



À l'attention de  
Monsieur Nicholas Poirier-Quesnel  
Gestionnaires, Relations gouvernementales et avec la communauté  
La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du St-Laurent

### **Proposition d'un lien cyclable interrives – Pont Larocque et Pont St-Louis-de-Gonzague**

Monsieur Poirier-Quesnel,

Nous avons pris connaissance de votre réponse à notre proposition d'un lien cyclable interrives et nous vous en remercions.

Comme vous le mentionnez dans votre lettre, le projet de passerelle au pont de St-Louis-de-Gonzague permettrait le passage sécuritaire des cyclistes lors de la traversée du Canal de Beauharnois. Les cyclistes pourraient rouler en toute sécurité dans un espace qui leur serait réservé à l'écart des automobilistes.

C'est la solution la plus optimale que nous souhaitons tous.

Cependant, si le projet devait se réaliser, il pourrait s'écouler plusieurs années avant d'en voir l'aboutissement. Des défis techniques importants et des investissements de plusieurs millions de dollars ralentiraient l'avancement du projet.

Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier le Pont Larocque qui devrait également faire l'objet d'une alternative sécuritaire au passage des cyclistes. C'est à cet endroit que les déplacements de vélos sont les plus fréquents, c'est aussi à cet endroit que l'on retrouve une circulation automobile des plus intenses, de même que la présence de camions lourds en plus grand nombre.

S'il y avait un seul endroit à privilégier pour sécuriser le passage des cyclistes, ce serait bien à ce pont qu'il faudrait apporter des correctifs. Nos membres cyclistes nous ont signalé à maintes reprises plusieurs cas d'intimidation et de harcèlement de la part des automobilistes lors de leur passage sur ce pont.

Nous sommes bien conscients qu'à l'époque où les ponts de la Voie Maritime ont été conçus, il est fort raisonnable de penser que le passage des cyclistes sur ces installations n'ait pas été considéré.

Toutefois, cela ne devrait pas nous empêcher de trouver des solutions sécuritaires aux nouvelles réalités d'aujourd'hui.

Avec plus de 4 millions de cyclistes au Québec, avec le passage de plusieurs dizaines de milliers de cyclistes qui circulent chaque année sur les abords du Canal de Beauharnois, cela devrait nous inciter à mettre en place des actions pour assurer des déplacements en toute sécurité.

Avons-nous vraiment le luxe d'attendre avant de voir se réaliser une solution permanente telle que proposée avec le projet de la passerelle?

Selon nous, la sécurité des usagers cyclistes doit être une priorité et des actions doivent être mises en œuvre rapidement, maintenant, pour éviter que des accidents regrettables ne surviennent.

Améliorer le passage sécuritaire des cyclistes sur les ponts, sous la gestion de la Voie Maritime, doit être une priorité.

C'est dans cette optique que nous vous avons fait part de propositions qui, pensons-nous bien humblement, permettraient d'améliorer la sécurité des cyclistes. Voici certaines d'entre elles :

- 1- Retirer les pictogrammes interdisant le libre passage des cyclistes sur les ponts;
- 2- Ajouter un feu cycliste clignotant aux feux de circulation existants;
- 3- Abaisser une barrière 90 secondes le temps de permettre le passage du cycliste.

Aussi, nous pensons que ces propositions sont des mesures de protection qui pourraient être bonifiées par d'autres suggestions. Ces propositions auraient l'avantage de pouvoir être mises en application rapidement, sans engager de dépenses extraordinaires, en attendant la venue d'une solution permanente.

En espérant que ces quelques éléments de réflexion puissent contribuer à améliorer la sécurité des cyclistes sur les installations de la Voie Maritime.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Poirier-Quesnel, nos meilleures salutations,

Denis Besner  
Secrétaire  
Club Cycliste Les 3 Sommets

